

[Regardez ce mail dans votre navigateur](#)



Spécial Chauffeur



Chers chefs d'entreprise et chauffeurs,

Voici le Spécial Chauffeur de décembre 2025. Il contient toutes les informations utiles du moment pour tous les chauffeurs professionnels du secteur.

☐ **Pouvez-vous transmettre ces informations à vos chauffeurs ?**



La FBAA se réjouit du maintien à 18 ans de l'âge minimum pour le permis de conduire D

Début octobre, le Parlement européen a approuvé une mise à jour des règles en matière de permis de conduire. Bonne nouvelle pour le secteur des autobus de notre pays : l'âge minimum de 18 ans pour devenir chauffeur de bus peut être maintenu.

« Nous tendons la main aux pouvoirs publics belges afin qu'ils maintiennent à 18 ans l'âge minimum pour devenir chauffeur de bus. Les jeunes candidats enthousiastes doivent pouvoir continuer à embrasser cette profession en pénurie dès la fin de leur parcours scolaire », indique Pieter Van Bastelaere, CEO de la FBAA.

➔ [Lire notre communiqué de presse](#)



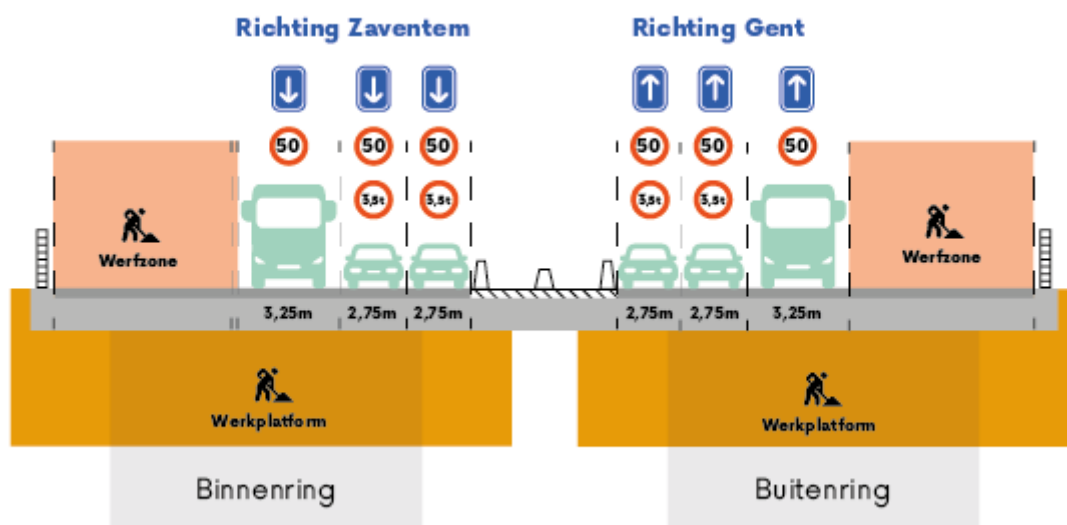
Nouveau communiqué de presse : 204.000 Belges se rendent au marché de Noël en autocar

Notre fédération a diffusé un communiqué de presse en vue d'informer les médias du nombre impressionnant de voyages en autocar et d'excursions vers les marchés de Noël pendant la fin de l'année. **Plus de 204.000 Belges** prendront l'autocar en novembre et en décembre pour visiter des marchés de Noël. 200 autocaristes assureront **4.100 voyages en autocar** au cours de cette période.

Les marchés de Noël allemands « classiques » (Oberhausen, Cologne, Aix-la-Chapelle) restent les plus populaires. Les Wallons aiment également se rendre en Alsace. Des passagers de tous les âges optent pour l'autocar afin de profiter ensemble de la convivialité de la saison. Tous les voyages prévus sont annoncés sur busfan.be. Actuellement, 1.066 voyages vers des marchés de Noël sont encore ouverts aux inscriptions.

Merci à nos chauffeurs fidèles au rendez-vous!

[!\[\]\(2e897e890e69d81eae4503a8342c36b0_img.jpg\) Lisez le communiqué de presse](#)



Travaux du viaduc de Vilvorde : nouvelle phase

La rénovation du viaduc de Vilvorde entrera dans une nouvelle phase **dès janvier 2026**. Les travaux commenceront alors sur le ring extérieur, en direction de Gand. La circulation se fera sur 3 bandes rétrécies et la vitesse sera limitée à 50 km/h. Les entreprises doivent tenir compte de cet embarras

supplémentaire sur le ring. Les véhicules de plus de 3,5 tonnes pourront rouler sur le ring extérieur en direction de Gand pendant les week-ends. L'interdiction pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes de circuler le week-end sur le ring intérieur en direction de Zaventem sera maintenue jusqu'à l'automne 2026. [Cliquez ici pour en savoir plus sur les travaux.](#)



Nouvelle procédure douanière à Douvres

Depuis le 12 octobre, les formalités frontalières pour les autocars reliant Douvres au continent européen ont changé. Tous les passagers – y compris vos voyageurs – devront désormais descendre du véhicule pour les contrôles douaniers, et les ressortissants non-UE devront en plus effectuer un enregistrement biométrique sur place. Cela peut entraîner un allongement du

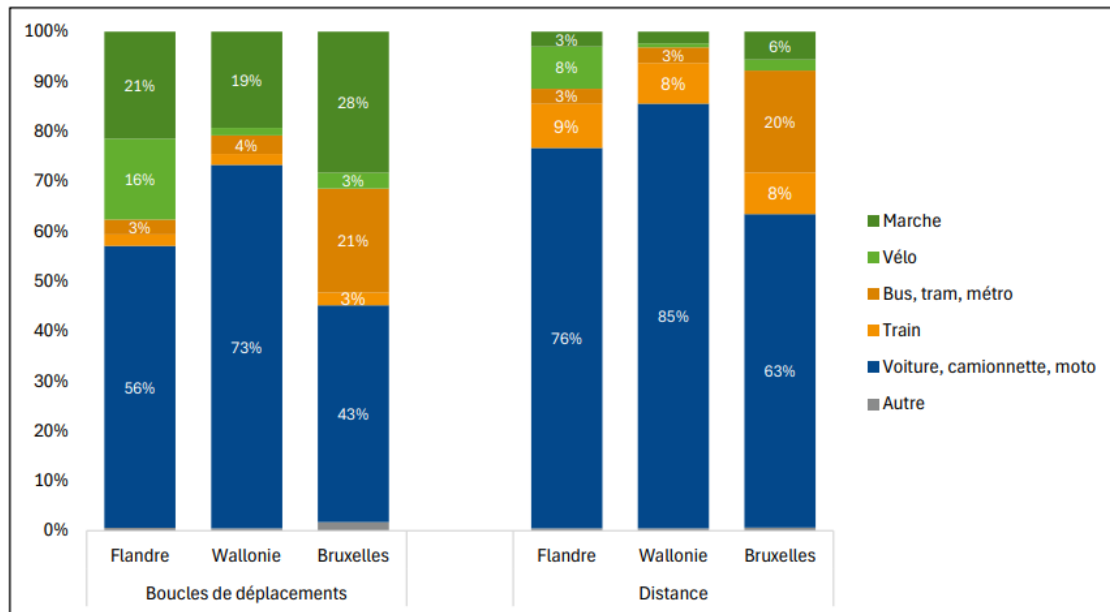
temps de passage et doit être anticipé dans la planification de vos trajets.



En visite à Amsterdam – préparez-vous !

Tout voyage en autocar à destination d'Amsterdam requiert aujourd'hui de redoubler de vigilance. En effet, les autocars ne sont plus autorisés à pénétrer dans le centre-ville qu'en suivant quelques corridors bien définis. À cela s'ajoutent des zones interdites aux véhicules de 7,5 tonnes et plus, des amendes salées et la présence régulière de chantiers, ce qui, combiné à l'agitation habituelle d'une grande ville, rend très difficile pour un autocar de se déplacer d'un point A à un point B en toute sécurité.

➔ Consultez [les informations les plus récentes](#) et la [carte interactive des itinéraires autorisés](#), des arrêts et des aires de stationnement pour les autocars.



Les Belges se déplacent plus, mais la voiture reste dominante

Le SPF Mobilité a publié les premiers résultats de son enquête fédérale sur la mobilité (septembre 2024 – septembre 2025), réalisée auprès de plus de 13 600 adultes en Belgique. Les chiffres confirment l'importance de la mobilité au quotidien :

- 85 % des Belges se sont déplacés le jour de référence, avec une moyenne de 3,4 déplacements par jour.
- la voiture reste largement majoritaire avec 60 % des déplacements et 78 % des kilomètres parcourus.
- Les bus, trams et métros représentent 4 % des distances parcourues au niveau national, mais leur usage varie fortement selon les régions : 20 % à Bruxelles, 8 % en Wallonie et 3 % en Flandre.

Le bus conserve ainsi un rôle essentiel pour les trajets de 5 à 15 km, notamment en milieu urbain et périurbain, où il constitue une alternative directe à la voiture.

[→ Découvrez l'enquête complète](#)



CAR & BUS E-ZINE : la saisie manuelle du tachygraphe

Saviez-vous que 80 % des infractions liées au tachygraphe proviennent d'erreurs de saisie ? Les experts FCBO vous expliquent, dans le Car & Bus e-zine, quelles données encoder, quand et comment éviter les amendes.

[!\[\]\(5ebcf382a6ee952d6c5b8b948415801e_img.jpg\) Lire l'article](#)



Enquête : stationnement longue durée à Bruxelles

Nous avons besoin de votre avis.

L'expérience des chauffeurs de bus et d'autocar est essentielle pour mieux comprendre la réalité du stationnement de longue durée (minimum 5 heures d'affilée) en Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles Mobilité souhaite identifier les besoins, contraintes et attentes du secteur afin de pouvoir proposer des solutions adaptées pour **l'accueil des bus et autocars à Bruxelles**.

A la demande de Bruxelles Mobilité et dans le cadre d'un dossier porté par la FBAA, une enquête vous est proposée concernant le stationnement longue durée à Bruxelles pour notre profession. Cette enquête s'adresse à chaque autocariste/chauffeur qui est amené à venir à Bruxelles et à y stationner. Envoyez cela à vos chauffeurs qui sont dans la même situation.

➔ [Remplissez la courte enquête avant le 7 décembre](#) (anonyme)



La SNCB, Le TEC, la STIB, De Lijn et notre fédération unissent leurs forces contre les agressions

Avec les quatre sociétés de transport public, De Lijn – Le TEC – la STIB – SNCB, notre fédération a lancé un nouvel appel à plus de respect pour les conducteurs et les chauffeurs du transport public. Aujourd'hui, les exploitants d'autobus effectuent la moitié de tous les kilomètres de transport public en Flandre et 35 % en Wallonie.

Du côté des exploitants d'autobus, nous observons la tendance suivante : depuis la fin de la crise sanitaire, le nombre de demandes d'accompagnement post-traumatique de la part de chauffeurs de bus victimes d'une agression augmente de façon exponentielle. Nous relevons plus précisément une multiplication par six du nombre de demandes formulées entre 2022 et 2025, faisant suite à une agression à bord. C'est pourquoi nous continuons à plaider pour une tolérance zéro en matière de violence contre les chauffeurs de bus.

[!\[\]\(f4349ea867b307dd2675269f68d0971f_img.jpg\) Lisez le communiqué de presse commun](#)



NOUVELLE RUBRIQUE : Important à retenir !

À partir de maintenant, vous trouverez dans cette newsletter une rubrique dans laquelle nous vous rappelons brièvement les règles qui peuvent vous être utiles dans vos activités quotidiennes en tant que chauffeur de bus ou d'autocar.

Les suggestions visent généralement à éviter une amende élevée lors d'un contrôle routier.

- En tant que chauffeur, il est préférable de retirer la carte de conducteur du véhicule à la fin de la journée de travail.
- Si vous appliquez la règle des 12 jours, vous devez être en mesure de présenter les feuilles de route des 56 derniers jours lors d'un contrôle.
- Vérifiez la validité des trousse de secours dans le véhicule. Les bus, les autocars et les autres véhicules destinés au transport de personnes doivent être équipés d'une trousse de secours de type « universel ».



Acompte sur la prime de fin d'année 2025

Tous les travailleurs du secteur recevront bientôt une circulaire concernant la prime de fin d'année 2025 et l'acompte correspondant, versée par le Fonds Social (y compris les cotisations sociales). Seuls les travailleurs ayants droit et les travailleurs pour lesquels le dossier a été introduit à temps par le ou les employeurs recevront l'acompte de **92,48 € bruts** à la mi-décembre.

Par analogie avec les années précédentes, vous recevrez également un document FAQ reprenant les questions les plus courantes.

Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre dossier sur votre profil propass (www.propass.be) dans la rubrique prime de fin d'année.



Le nouveau Car & Bus e-zine de novembre est sorti !

Découvrez des nouveaux articles, des récits poignants et des infos pertinentes pour tous les acteurs du secteur des bus et des autocars.

Dans cette édition :

- **Pullman Bus** fête ses 100 ans
- **Busworld Europe** en 10 points
- **Autocar EcoDesign : nouveau concept de voyage**
- Retour sur les **Awards** des chauffeurs et mécaniciens
- Évolution du **bus de ligne depuis les années 1950**
- **Gouda** : bien plus que du fromage

[Lisez le nouveau Car & Bus e-zine](#)



Dossiers pays

Planifiez votre itinéraire et consultez toutes les informations relatives à chaque pays que vous traversez.

RECHERCHER LES INFORMATIONS POUR MON ITINÉRAIRE

Petit rappel, nos "dossiers pays" sur fbaa.be sont ouverts à tous. Nous les mettons à jour quotidiennement.



Italie

- **Rome**

Depuis le 12 novembre, le stationnement de courte durée dans la via Claudia est interdit. Dans la zone du Colisée, vous pouvez utiliser les aires de stationnement de courte durée situées via del Circo Massimo et via della Navicella [Plus d'infos dans le dossier pays.](#)

-

 **En savoir plus sur d'autres pays ?** [Consultez les dossiers pays.](#)





Copyright © 2025 FBAA, Tout droit réservé

You are in this list because you are a contact of the FBAA

Nos données de contact

FBAA

Metrologielaan - 8 - Avenue de la Métrologie

Brussels 1130

Belgium

[Add us to your address book](#)

Vous ne voulez plus recevoir ce mail?

[Cliquez ici pour vous désinscrire de la liste d'envoi.](#)

[Consultez nos données sur la vie privée](#)